

PROCÈS-VERBAL n° 18 : Groupe de Focus 1

Mardi 3 mai 2021

12 h 30 – 14 h 30 (heure locale des Açores) | Durée : 2 heures

Vidéoconférence depuis le siège du CC RUP, Praia da Vitória,
Portugal

Introduction. Nature de la réunion

Le Groupe de Focus 1 du Conseil Consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni par vidéoconférence, à huis clos, via la plateforme *Zoom*, à 12h30 (heure locale des Açores) le (3) trois mai (2021) deux mille vingt et un.

Un mot de bienvenue a été adressé à tous les participants (voir liste des participants) et il a été procédé à l'appel de chacun des membres présents pour enregistrement des présences et test du bon fonctionnement du système de vidéoconférence et de traduction. Des instructions ont ensuite été données sur l'interprétation et les règles de participation à la réunion ont été rappelées, à savoir que chaque fois qu'un membre souhaite participer, il doit demander la parole par écrit dans le chat du programme de vidéoconférence *Zoom*. De plus, seuls les membres titulaires du CC RUP doivent avoir leur caméra allumée et le microphone doit toujours rester éteint, sauf lorsque la parole est donnée à un participant.

1. Débat sur le projet de recommandation

Le groupe de focus 1 s'est réuni dans l'objectif de rédiger la version finale de deux documents pour approbation par le CC RUP avant envoi à la Commission européenne d'un avis sur les questions d'importance à discuter lors des réunions des groupes 1 (thons tropicaux) et 4 (autres espèces) de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, qui auront lieu en juillet deux mille vingt et un.

Madame Yaiza Londoño (*International Pole & Line Foundation*) a remercié les participants pour leur présence.

Madame Yaiza Londoño, auteur du « projet » de document du Groupe 1 (thons tropicaux) en cours d'analyse, a suggéré de partager les documents sur un écran afin qu'ils puissent le revoir ensemble. Elle a souligné que le « projet » concernant le Groupe 4

(autres espèces), préparé par Sciaena, serait davantage centré sur la réunion de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). La secrétaire générale a suggéré d'envoyer un lien informatique pour accéder à la version traduite des documents dans les trois langues, afin que chacun puisse consulter le document sur son ordinateur et dans sa langue maternelle.

Mme Yaiza Londoño a expliqué que le « projet » du Groupe 1 a été rédigé en anglais puis traduit en espagnol, soulignant la possibilité de malentendus linguistiques. Elle a également souligné le problème de la graphie de l'acronyme CC RUP, qui apparaît avec et sans espace, suggérant l'adoption d'une graphie unique.

La Secrétaire Générale du CC RUP a précisé qu'officiellement, pour des raisons légales, la graphie inclut un espace, mais que dans le cadre des recommandations, il était possible de faire le choix de la graphie sans espace.

Mme Yaiza Londoño a ensuite demandé aux participants espagnols présents quel était le mot le plus approprié : « thons » ou « thonidés » ? M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias*) s'est dit indifférent, bien qu'il ait une préférence pour le terme « thon ».

Mme Yaiza Londoño a demandé quelle serait la manière correcte de désigner les réunions en espagnol : « inters-sessions » ou « inter-sessionnel » ?

M. Pedro Capela (*Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores*) a déclaré que, du point de vue de la langue portugaise, il était plus logique d'utiliser le terme de « thons tropicaux » que celui de « thonidés tropicaux ».

M. Georges-Michel Karam (Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Guyane) a déclaré qu'en plus de la gestion du thon, la question principale est le fait que les pêcheurs des grands thoniers-senneurs sont autorisés à continuer à pêcher des thons juvéniles et que, en moins de 5 à 10 ans, il n'y aura plus de thon et que si nous voulons penser à la durabilité, nous devons avoir conscience que les petits pêcheurs disparaîtront également. D'après lui, le CC RUP devrait intervenir de toute urgence, dans la mesure où la capture de thons juvéniles empêche l'espèce d'atteindre l'âge adulte. Il a laissé la question suivante en débat : « Voulons-nous laisser un biotope à la planète ou éteindre l'espèce ? » Il a souligné que ce sujet soulève beaucoup de questions.

Mme Yaiza Londoño a déclaré qu'elle avait essayé d'exprimer, dans le « projet », des préoccupations concernant l'exploitation de certains thonidés, surtout quand des dFADs sont utilisés pour leur capture. Elle a suggéré la révision de chacune des phrases et demandé la contribution des participants.

M. Ricardo Rodriguez (*Canarias Tuna Export*) a commenté la nécessité d'analyser le contenu du document et concorder avec M. Georges-Michel Karam. Considère que les mesures de gestion proposées ne sont pas assez fortes et que la législation relative à l'utilisation de dFADs devrait être modifiée.

Mme Yaiza Londoño, en réponse à cette demande a proposé que les corrections linguistiques soient envoyées à la secrétaire générale et que l'on passe à la discussion du contenu du document. La secrétaire générale a rappelé que les participants ne lisent pas tous la version espagnole et a proposé que le texte soit rédigé paragraphe par paragraphe et que, par la suite, les versions finales dans chaque langue soient envoyées pour révision, permettant ainsi de se concentrer davantage sur le contenu du document. Mme Yaiza Londoño a exprimé son accord et a demandé aux membres espagnols d'apporter leur contribution.

Il a ainsi été procédé à l'analyse du contenu du 1er paragraphe du document du Groupe 1 (thons tropicaux).

M. Pedro Capela a exprimé son accord concernant les propositions et a demandé une clarification sur le sous-titre puisque son libellé indique « recommandation du Conseil consultatif pour informer l'UE de sa position », proposant que le texte soit « recommandation du Conseil consultatif pour informer l'UE de la position du CCRUP ». Cette modification a été approuvée à l'unanimité. Mme Yaiza Londoño a ensuite demandé plus contributions.

La secrétaire générale a indiqué que les recommandations pour la Commission Européenne sont envoyées en anglais et a proposé que, si tout le monde est d'accord, les traductions soient envoyées à tous les États Membres dans les trois langues officielles.

M. Pedro Melo (*Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores*) a partagé avec les participants que, selon son expérience des Conseils Consultatifs, il est conseillé à la Commission Européenne d'envoyer des recommandations aux États Membres, mais que parfois les États membres demandent directement des recommandations et, dans ce

cas, on répond aux États Membres. La secrétaire générale a renforcé l'idée que les Conseils Consultatifs adressent des recommandations aux États membres et à la Commission européenne de la même façon.

Mme Yaiza Londoño a proposé de reprendre la révision du contenu du projet, en passant à l'analyse du deuxième paragraphe - Objectifs de gestion des dFADs.

M. Ricardo Rodriguez s'est interrogé sur l'existence de données sur la question du thon obèse. Mme Yaiza Londoño a montré sa disponibilité à partager les données respectives.

M. Gonçalo Carvalho (*Sciaena*) suggère qu'une note de bas de page soit faite avec le rapport le plus récent de l'organe scientifique de l'ICCAT, où il figure que les pêches associées aux dFADs sont nuisibles.

Mme Yaiza Londoño a souligné que lors de la réunion, il a été possible de calculer le nombre de juvéniles capturés par les dFADs, mais que ces données ne sont pas mentionnées dans la publication officielle du Comité. La seule chose mentionnée est que les scientifiques étudient la question et il s'agit ainsi d'un rapport plus neutre. M. David Pavón a souligné qu'au moment de formuler des recommandations, il est aussi important d'informer la Commission européenne que les États membres, car ce sont les États Membres qui donnent leur avis pour que la Commission européenne puisse défendre la question devant l'ICCAT. Il partage également la position de M. Ricardo Rodriguez, dans la mesure où la quantité de données disponibles à la consultation renforcera l'avis émis par ce Conseil consultatif. Il a également mentionné l'existence d'un considérant européen qui considérerait comme fondamentale la réduction de la pêche avec des dFADs et le calibrage des poissons capturés.

Concernant le troisième paragraphe, M. David Pavón a suggéré l'enregistrement obligatoire des dFADs par embarcation, au su de la Commission européenne et avec un suivi par GPS en temps réel par un organisme d'inspection international indépendant. Pendant la période de fermeture de la pêche, les dFADs devront être entièrement retirés de l'eau car, dans l'eau, ils continuent à pêcher.

La secrétaire générale a rappelé l'existence de l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA). Mme Yaiza Londoño a toutefois déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un organisme indépendant, mais qu'il serait utile de les consulter.

M. Gonçalo Carvalho a déclaré qu'il était d'accord avec l'avis et que celui-ci devrait se concentrer sur la mortalité des thons juvéniles, causée par l'utilisation des dFADs. Il a déclaré avoir deux suggestions de données pour souligner l'importance de limiter l'utilisation des dFADs.

La secrétaire générale a précisé que la version finale devra être transmise pour traduction au plus tard le 5 mai de cette année et a suggéré que tous les contenus, une fois révisés, soient envoyés au secrétariat.

M. Pedro Capela a déclaré qu'il était important d'indiquer les quotas pour les régions ultrapériphériques portugaises et de présenter une comparaison des quotas de pêche du thon. Il a également indiqué que les Açores et Madère avaient accepté de ne pas capturer de thon de moins de 10 kilos et que cela pourrait constituer une valeur ajoutée dans l'argumentation présentée.

Mme Yaiza Londoño a déclaré que le quota peut être comparé en poids, mais aussi en quantité de poissons capturés par les dFADs.

M. David Pavón a souligné que ces arguments pouvaient être essentiels. Il est important qu'il existe un taux de capture maximal au niveau international et des quotas différenciés pour les régions ultrapériphériques, afin que la pêche puisse être libre et équitable, selon le cycle migratoire. Différencier la pêche artisanale de la pêche industrielle.

M. Ricardo Rodriguez a réaffirmé que ce qui endommageait l'écosystème était l'absence de contrôle de la pêche par les senneurs congélateurs. Rien n'est fait pour renforcer les mesures de contrôle de ces navires.

M. Georges-Michel Karam a déclaré ne pas savoir si la Commission européenne était consciente de la gravité de la question de la pêche au thon en Guyane, compte tenu des lobbies économiques mondiaux. Il s'est interrogé sur le pouvoir de la Commission européenne de modifier la situation actuelle. Il a déclaré que la pêche devrait être plus sélective et moins nocive. Il a conclu son intervention en soulignant l'urgence de faire part de ces préoccupations aux organes décisionnels.

Mme Yaiza Londoño a déclaré qu'elle croyait en la viabilité de l'arrêt de la pêche industrielle et destructive. Elle a souligné l'exemple de la France dont la campagne a été

couronnée de succès. Elle a également souligné que le secteur artisanal est bien géré et qu'il y a eu une campagne commune, qui a permis que les objectifs soient atteints.

En conclusion, tous les participants se sont déclarés satisfaits du résultat du « projet », soulignant la nécessité de l'améliorer.

Ils sont immédiatement passés à l'analyse et à la discussion du second « projet ».

M. Gonçalo Carvalho a souligné que le « projet » du groupe 4 se concentre sur les requins et l'espadon. Il a indiqué que ce document a été préparé avec son collègue Nicolas Blanc (*Sciaena*), et qu'il a été rédigé à la lumière de l'avis de l'année dernière sur les requins d'eaux profondes, ainsi que des avis de l'comité scientifique de l'ICCAT.

Mme Yaiza Londoño a exprimé son accord avec le projet et se dit disponible pour collaborer à sa version finale. Elle a déclaré que l'Union européenne avait bloqué la gestion et le rétablissement de cette espèce.

M. David Pavón a exprimé son accord avec le « projet ». Il a ajouté que les captures ne peuvent pas avoir de compensation économique, mais que d'une certaine façon, les flux de données sur les captures sont importants pour fins scientifiques.

M. Gonçalo Carvalho a remercié M. David Pavón pour sa contribution, en précisant que d'après ses connaissances, les captures sont faites dans les eaux des RUP, mais pas nécessairement par des flottes des RUPs.

Il a été proposé que M. Gonçalo Carvalho apporte les modifications nécessaires au document et l'envoie au groupe de travail.

M. Gualberto Rita a remercié Mme Yaiza Londoño et M. Gonçalo Carvalho pour leur collaboration à la rédaction des deux documents.

Mme Yaiza Londoño s'est déclarée satisfaite des « projets ». Elle a remercié tous les participants pour leur présence et leur contribution. En l'absence d'autres questions à traiter ou de demandes de prise de parole, la séance a été levée.

Conclusions/recommandations/conclusions

Les points de l'ordre du jour ont tous été traités.

Annexe I
 Liste des participants

Membre	Représentant
Asociación de Constructores Navales y Carpinteros de Ribera de Canarias	Álvaro Díaz
Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores	Pedro Capela
Associação dos Comerciantes do Pescado dos Açores	Pedro Melo
Comite Regional de Pêches Maritimes et Élevages Marins de Guyane	Georges-Michel Karam
Federação das Pescas dos Açores	Gualberto Rita
Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias	David Pavón
Internacional Pole & Line Foundation	Yaiza Londoño
Sciaena	Gonçalo Carvalho
Canarias Tuna Export	Ricardo Rodriguez

Entité	Observateur
Federación Regional de Cofradías de Pescadores de Canarias	Nicolas Arzola